

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

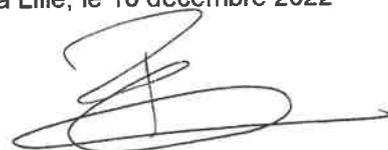
Décide :

De donner délégation temporaire de signature à **Monsieur Thierry MAHAUT**, Directeur Finances Comptabilité, chargé par intérim du pilotage des services de la CCI Littoral HDF, pour signer les décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI littoral HDF, **durant la période du 2 janvier au 31 mars 2023** :

- **les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT**
- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale LITTORAL HDF**
 - Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale LITTORAL HDF dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
 - Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et les bons de commande attachés à un marché régional d'un montant inférieur à 40 000€HT dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
 - Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale dont il a la charge,

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2022



Le Président
Philippe HOURDAIN